



Comment baliser de façon sécuritaire les routes de glace utilisées à des fins récréatives

Les personnes qui construisent des routes de glace à des fins récréatives doivent les baliser pour assurer la sécurité des autres utilisateurs.



Pour baliser votre route de glace, vous devez :

1. Obtenir un permis de coupe de bois de chauffage du MERN et couper de petits arbres qui serviront de repères.
2. Planter les arbres le long de la route, à 30 mètres d'intervalle.
3. Retirer les arbres au printemps, avant la fonte des glaces et la débâcle.